

Mail reçu le 08/12/2021 à 17h36

VOIR PAGE SUIVANTE

Madame Clarisse BLOT
1 Vauluisant
35140 SAINT AUBIN DU CORMIER

Monsieur Hugues MORIZOT
Commissaire enquêteur
Chargé de mission en aménagement
et développement économique des territoires

Le,
8 décembre 2021

Monsieur,

Cette présente en solidarité à mes amis, leurs enfants, et l'ensemble des habitants impactés par le projet LARTIGUE 1, 2, 3 et futurs 4 et 5.

Devant une forte pression immobilière, mais également face à l'appétit féroce de certains promoteurs et autres financiers, chaque responsable de nos villes et villages, a déjà réalisé, ou réalisera ce genre de projet colonisant toujours un peu plus la terre et détruisant au passage tous les biens et ressources qui la compose. Aucune région n'est épargnée, celle où j'habite le prouve également, pour tant d'habitants et nature impactés.

Ceux qui ont pensé ce projet et le souhaite amèneront toujours au même résultat.

Le saccage d'un paysage composé de bois et de forêts, véritables trésors patrimoniaux et poumon vert pour une ville qui en est dotée.

Destruction de la biodiversité, des sols, de la qualité de l'eau entraînant celle de l'air, et exposant ainsi de façon toujours plus intense la population aux effets du changement climatique (sécheresses et incendies, pluies violentes et inondations, particules fines en suspension...).

Toujours plus de béton, de bitume et le besoin de matériaux voraces en CO2 nécessaires à la réalisation d'un tel projet et donnant naissance à des espaces toujours plus laids !

Il ne s'agit pas là d'impression, mais d'une réalité.

Comment une population peut-elle s'intégrer au mieux dans un tel contexte et sans perturbations ?

Quel impact final sur la santé physique mais surtout mentale quand on connaît tous les bienfaits de la nature sur celles-ci et pour tous ?

Certes, il faut bien entendu répondre à une population toujours plus grandissante et donc demandeuse de logements. L'enjeu est maintenant de le faire de la façon la plus éco construite possible en se basant sur les grands principes du développement durable.

Par définition, il s'agit de fournir confort et santé aux occupants tout en s'intégrant de la façon la plus naturelle possible à l'environnement, **sans perturbation du milieu.**

Pour ce faire, il convient sans doute au préalable de se poser la question sur la réhabilitation, la rénovation de lieux et bâtiments existants, et donc d'endroits déjà occupés, parfois chargés en infrastructures (routes, autoroutes, écoles etc..) et où la nature a déjà été confisquée et donc peu présente.

C'est alors ce qui rend un projet tel que prévu vertueux.

Je parle en connaissance de cause car avant la réalisation d'un projet de construction pour un bâtiment professionnel, c'est la réflexion que je me suis moi-même posée et vers quoi je souhaite vivement m'orienter.

La question est alors toute simple :

Peut-on réellement affirmer à l'ensemble des administrés et aux autres, opposants au projet, ou non, de s'être assuré de tout cela avant son lancement ?

Comptant sur votre prise de conscience, recevez Monsieur mes cordiales salutations.

Clarisse BLOT